#### ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE**

#### MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 22

#### REPUBLIQUE FI

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Séance du 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Mmes Accoce, Etchebarne, Etchegoyhen.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Challa.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mr Challa à Mme Etchebarne.

Secrétaire : Mme Quittat.

### **Commune: Compte Administratif 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que Mr le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Jacqueline Quittat pour le vote du Compte Administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2021
- Section d'investissement

DEPENSES	
Prévues	2 312 866.00 €
Réalisées	2 185 788.24 €
Reste à réaliser	0€
RECETTES	
Prévues	2 312 866.00 €
Réalisées	1 505 887.04 €
Reste à réaliser	155 000.00 €
<ul> <li>Section de fonctionnement</li> </ul>	
DEPENSES	
Prévues	3 190 000.00 €
Réalisées	2 388 873.93 €
RECETTES	
Prévues	3 190 000.00 €
Réalisées	3 250 666.67 €
Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement	679 901.20 €
Fonctionnement	861 792.74 €

Délibération adoptée par 16 voix POUR et 6 CONTRE (MM Etchebest, Elkegaray, Mmes Accoce, Etchebarne, Etchegoyhen, mandat Mr Challa).



ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

#### REPUBLIQUE F

Envoyé en préfecture le 29/03/2022 Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

SLOW

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL02-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

**Etaient présents**: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Mmes Accoce, Etchebarne, Etchegoyhen.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Challa.

**Mandats**: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mr Challa à Mme Etchebarne.

Secrétaire: Mme Quittat.

## Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune pendant l'exercice budgétaire de l'année 2021, retracé par le Compte Administratif auquel ce bilan est annexé.

Le Compte Administratif fait apparaître les acquisitions et cessions suivantes :

- rachat à l'EPFL du bâtiment Etchegoyhen, parcelle AL 45, d'une superficie de 427 m²;
- revente de cette même parcelle à Mr Bettan BORDAGARAY;
- cession à Mr JAURY Denis et Mme INDACOCHEA Isabelle de la parcelle AC163 sise au lieu-dit « Aguerria » d'une superficie de 355 m².

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- PRENDRE ACTE des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.



ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

> MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

REPUBLIQUE F Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL03-AI

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Mmes Accoce, Etchebarne, Etchegovhen.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Challa.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mr Challa à Mme Etchebarne.

Secrétaire : Mme Quittat.

### Commune : Affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître

-	un excedent de fonctionnement de	411 443.61 €
	un excédent reporté de	450 349.13 €
	soit un excédent de fonctionnement cumulé de	
-	un déficit d'investissement de	516 004.73 €
-	un déficit reporté de	163 896.47 €
	un excédent des restes à réaliser de	
	soit un besoin de financement de	524 901.20 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

AFFECTER comme suit le résultat de fonctionnement 2021 Affectation complémentaire en réserve (1068)......524 902,00 € Résultat reporté en fonctionnement (002)......336 890.74 € Résultat d'investissement reporté (001).....-679 901.20 €

Délibération adoptée par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mr Etchebest, Mmes Accoce, Etchebarne, mandat Mr Challa).



#### ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE**

### **MAIRIE** DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseille en exercice	
Nbre de présents	18
Nbre de votants	23

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

REPUBLIQUE F Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL04-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne, Etchegoyhen.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr

Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce.

Secrétaire: Mme Ouittat.

### Tableau des subventions 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que chaque subvention aux associations, pour être versée, doit être autorisée nominativement par le Conseil Municipal dans le cadre de l'enveloppe prévue au budget,

Considérant les demandes des associations pour l'année 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

ATTRIBUER aux associations ci-dessous les subventions figurant sur les pages

Envoyé en préfecture le 29/03/2022 Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

Vote ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL04-DE

Subventions proposées

Fonction 2 - Enseignement		
Prévention Routière	70	Unanimité
Association Sportive Gaitzak	285	Unanimité
Voyages scolaires	800	Unanimité
Total fonction 2	1 155	

Comité des Fêtes	30 400	
Collectif Hebentik	300	
Comité des Fêtes de la Haute-Ville	500	<del>                                     </del>
Dantza Bideak	300	
Ikerzaleak	950	
Les Amis du Château	2 000	
Radio Mendililia	620	
Tokia Théâtre	3 000	
Ürrats Berriak	285	Unanimité
Xibero Telebista	620	Unanimité
Xiberuko Zohardia	285	Unanimité
Zinka Bizirik	1 500	Unanimité
Sous-total	46 690	
Soutien à la Langue Basque		
Académie de Langue Basque	190	Unanimité
Habia Eperra Ikastola	25 940	Unanimité
(16 élèves X 400 € et 25 élèves X 718 €)		
Ikas Bi	475	Unanimité
Integrazio Batzordea	475	Unanimité
Korrika	300	Unanimité
	620	Unanimité
Xiberoko Botza		1 1 1 1 1
Xiberoko Botza Xiberoko Gaü Eskola	950	Unanimité
	950 <b>28 950</b>	Unanimite

Fonction 4 - Sport et Jeunesse			
AAPPMA (Pêche)	220	Unanimité	
ACCA (Chasse)	220	Unanimité	
AEL	700	Unanimité	
Azia	100	Unanimité	
Club de Judo	950	Unanimité	
Ecurie des Cimes	3 325	Unanimité	
Fédérale 1	7 000	Unanimité	
Foot Ligue Aquitaine	1 425	Unanimité	
Office Municipal des Sports	9 000	Unanimité	
PEP 64	570	Unanimité	
Pitzgarri	950	Unanimité	
SAM	22 420	Unanimité	
Tennis de Table Souletin	475	Unanimité	
Total fonction 4	47 355		

Fonction 5 - Interventions sociales et santé			
Algarrekin Bizi	570	Unanimité	
CCAS	5 000	Unanimité	
Collectif Souletin	1 425	Unanimité	

		Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Subventions proposées	Vote	Reçu en préfecture le 29/03/2022 Affiché le
		ID: 064-216403717-20220328-2022_03_28DEL04-DE

Fonction 5 - Interventions sociales et santé (suite)		
Club Ongi Jin	870	Unanimité
Croix Rouge Française	620	Unanimité
Mauléon Terre d'accueil	1 000	Mmes Quittat et Labadot ne prennent pas part au vote. Unanimité
Secours Catholique	620	Unanimité
Total fonction 5	10 105	

Fonction 0 - Services généraux		
ADIL	749	Unanimité
Amicale du Camp de Gurs	250	Unanimité
Cuba Niños (BDE Lagunekin GEA)	250	Unanimité
L'Outil en Main Pays Souletin	200	Unanimité
ZooMauléon Photo 64	600	Unanimité
Total fonction 0	2 049	

TOTAL 136 304

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Le Maire,
Prênées Allohn

#### ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE**

### **MAIRIF** DF

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

#### REPUBLIQUE FR

Envoyé en préfecture le 29/03/2022 Recu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL05-BF

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Séance du 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegovhen.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Ouittat.

# Budget général : Subventions d'équipement en nature

Il est rappelé, qu'en 2021 et dans le cadre du Budget participatif, la commune de Mauléon a financé, par l'intermédiaire de son budget d'investissement, l'achat de matériels pour les associations dont le projet avait été retenu. Ces matériels achetés pour leur compte doivent à présent sortir de l'actif de la commune afin que chaque association dispose de l'entière propriété de ces biens et ce par le biais d'une opération d'ordre sur le budget communal.

Pour cette opération, il est nécessaire de prévoir une dépense sous forme d'attribution d'une subvention équipement (compte 204411) pour chacune des associations et une recette correspondant à la sortie de l'actif sur les comptes 2183, 2184 et 2188.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

ATTRIBUER les subventions d'équipement à :

Les crédits sont prévus sur le Budget Primitif 2022.

-	l'association Tapin Tapong Konpania, d'un montant de :	3 000.01 €
-	l'association du Collectif Souletin, d'un montant de :	1 519.67 €
-	l'association Goxoki Bizitzeko, d'un montant de	999.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.



ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

> **MAIRIE** DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants23

# REPUBLIQUE FR

Envoyé en préfecture le 29/03/2022 Reçu en préfecture le 29/03/2022 Affiché le

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL06-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Quittat.

# Fixation des taux des impôts locaux 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 B sexies à 1640 C relatifs à la fixation des taux à retenir pour le calcul des impositions directes locales ; Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités et de leurs groupements;

Vu l'état 1259 établi par les Services Fiscaux ; Considérant les besoins du budget communal

Il est proposé au Conseil Municipal de :

FIXER les taux d'imposition pour l'année 2022 :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022 proposé au vote	Bases 2022 prévisionnelles	Produit
Foncier bâti	31,56	31,56	3 964 000	1 251 038
Foncier non bâti	31,74	31,74	22 200	7 046
Total				1 258 084

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME



ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

> **MAIRIE** DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

Envoyé en préfecture le 29/03/2022 REPUBLIQUE FI Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL07-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Quittat.

## **Commune: Budget Primitif 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007, Considérant le projet de Budget primitif pour l'année 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

**ADOPTER** le Budget Primitif 2022 comme suit

#### Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitres		Propositions
011 : charges à caractère général		759 760.00 €
012 : charges de personnel		1 351 400.00 €
022 : dépenses imprévues		180 000.00 €
023 : virement à la section d'investissement		520 540.00 €
65 : autres charges de gestion courante		302 500.00 €
66 : charges financières		111 500.00 €
67 : charges exceptionnelles		12 300.00 €
	TOTAL	3 238 000.00 €

#### Recettes

Chapitres	Propositions
002 : excédent de fonctionnement reporté	336 890.74 €
013 : atténuation de charges	40 000.00 €
70 : vente de produits, prestations de service	87 400.00 €
73 : impôts et taxes	2 000 730.00 €
74 : dotations, subventions participations	725 900.00 €
75 : autres produits de gestion courante	39 600.00 €
77 : produits exceptionnels	7 479.26 €
TOTAL	3 238 000 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL07-DE

Dénenses

Section d'investissement

Chapitres	Restes à réaliser 2021	Propositions
001 : déficit d'investissement reporté		679 901.20 €
020 : dépenses imprévues		30 305.80 €
041 : opérations patrimoniales		8 620.00 €
20 : immobilisation incorporelle		74 243.00 €
13 : subventions d'investissement		17 000.00 €
16 : emprunts et dettes assimilés		420 000.00 €
21 : immobilisations corporelles		115 509.00 €
23 : immobilisations en cours		387 831.00 €
26 : participations et créances rattachées		500.00 €
TOTAL	0.00 €	1 733 910.00 €

#### Recettes

vereries		
Chapitres	Restes à réaliser 2021	Propositions
021 : virement section fonctionnement		520 540.00 €
024 : produits des cession d'immobilis.		75 815.00 €
041 : opérations patrimoniales		8 620.00 €
10 : dotations, fonds divers et réserves		735 902.00 €
13 : subventions d'investissement	155 000.00 €	18 033.00 €
16 : emprunts et dettes assimilés		220 000.00 €
TOTAL	155 000.00 €	1 578 910.00 €

#### Pour rappel, total du budget :

### Investissement:

- Dépenses : 1 733 910.00 € (dont 0.00 € de restes à réaliser)

- Recettes : 1 733 910.00 € (dont 155 000.00 € de restes à réaliser)

#### Fonctionnement:

- Dépenses : 3 238 000 € (dont 0 € de restes à réaliser)

- Recettes : 3 238 000 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Délibération adoptée par 17 voix POUR et 6 CONTRE (MM Etchebest, Challa, Elkegaray, Mmes Accoce, Etchebarne, mandat Mme Etchegoyhen).

POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire,

ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

# REPUBLIQUE FI Reçu en préfecture le 29/03/2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL08-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

**Etaient présents**: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

**Excusées**: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

**Mandats**: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire : Mme Quittat.

#### Tableau des effectifs 2022

Vu l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, relatif à la création par l'organe délibérant de la collectivité des emplois de la collectivité,

Considérant le tableau des effectifs et les besoins éventuels pour l'année 2022, Il est proposé au Conseil Municipal de :

- APPROUVER le tableau des effectifs ci-dessous :

<b>Emplois Permanents Titulaires</b>	Ouverts	Pourvus	ETP *
Attaché principal	1	1	1
Rédacteur principal 1ère classe	2	2	2
Rédacteur	1	1	1_
Adjoint administratif principal 1ère classe	2	2	2
Animateur principal 1ère classe	1	1	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1	0.83
Adjoint d'animation	1	1	0.80
Animateur	1	1	1_
Assistant principal conservation bibliothèque 1ère classe	1	1	0.80
Assistant conservation bibliothèque	1	1 (dispo)	0.60
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	11	1	1
Adjoint du patrimoine	1	1	1
Ingénieur principal	1	1 (détaché)	1
Technicien principal 2ème classe	1	1 (dispo)	0.70
Agent de maîtrise	2	2	2
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2 (1 dispo)	1.70
Adjoint technique	11	11 (1 dispo)	11
ASEM principal 1ère classe	3	3	2.80
Brigadier chef principal	1	1	1
<b>Emplois Non Permanents</b>	Ouverts	Pourvus	ETP *
Adjoint technique	2	11	0.85
TOTAL	42	37	35.08

(\*) ETP = Equivalent Temps Plein

Délibération adoptée à l'unanimité.



ARRONDISSEMENT DE OLORON-STE-MARIE

MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 22

### REPUBLIQUE FR

Envoyé en préfecture le 29/03/2022 Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL09-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

**Etaient présents**: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

**Excusées**: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

**Mandats**: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Quittat.

## **Lotissement Agerria : Compte Administratif 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-11, L.2224-11-1 relatifs à la gestion financières des services publics industriels et commerciaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que Mr le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Jacqueline Quittat pour le vote du Compte Administratif

Il est proposé au Conseil Municipal de

#### • Section d'investissement

DEPENSES	
Prévues	313 640.00 €
Réalisées	261 847.95 €
RECETTES	
Prévues	313 640.00 €
Réalisées	29 985.73 €
Section de fonctionnement	
DEPENSES	
Prévues	331 740.00 €
Réalisées	33 840.54 €
RECETTES	
Prévues	331 740.00 €
Réalisées	33 840.54 €
lésultat de clôture de l'exercice	
Investissement	231 862.22 €
Fonctionnement	0.00 €

Résultat global ...... - 231 862.22 € Le résultat d'investissement est reporté sur le Budget Primitif 2022.

POUR EXTRAIT

Délibération adoptée par 18 voix POUR et 4 CONTRE (MM Etchebest, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne).

ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

> MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

## REPUBLIQUE FR Reçu en préfecture le 29/03/2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL10-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Quittat.

### **Lotissement Agerria: Budget Primitif 2022**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2011 portant création du Budget Annexe du « Lotissement Agerria »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-11 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'article 279 du Code des Impôts,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

**ADOPTER** le Budget Primitif 2022, comme suit

#### Section de fonctionnement

	Dépenses	326 864.56 €
	C/011 : charges à caractère général :	2 900.00 €
	C/042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	317 863.00 €
	C/043 : opérations d'ordre à l'intérieur de la section	3 000.78 €
	C/65: autres charges de gestion courante	100.00 €
	C/66 : charges financières	3 000.78 €
	Recettes	326 864.56 €
	C/70: produits des services du Domaine et ventes	317 863.00 €
	C/042 : variation terrains aménagés	6 000.78 €
	C/043 : transfert charges	3 000.78 €
•	Section d'investissement	
	Dépenses	317 863.00 €
	C/001 : déficit d'investissement reporté	231 862.22 €
	C/040 : stock final terrains	6 000.78 €
	C/16 : emprunt et dettes	80 000.00 €
	Recettes	317 863.00 €
	C/040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	317 863.00 €

Délibération adoptée par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MM Etchebest, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne).



ARRONDISSEMENT DE OLORON-STE-MARIE

MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants22

### REPUBLIQUE FF Reçu en préfecture le 29/03/2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL11-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

**Etaient présents**: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

**Excusées**: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

**Mandats**: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire : Mme Quittat.

### Château de Libarrenx : Compte Administratif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-11, L.2224-11-1 relatifs à la gestion financières des services publics industriels et commerciaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que Mr le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Jacqueline Quittat pour le vote du Compte Administratif

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- APPROUVER le Compte Administratif 2021
- Section d'investissement

102 800.00 €
87 850.05 €
0.00 €
102 800.00 €
66 586.59 €
0.00 €
117 000.00 €
77 404.39 €
117 000.00 €
117 000.00 € 125 078.00 €
125 078.00 €

Délibération adoptée par 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MM Etchebest,

Challa, Mmes Accoce, Etchebarne).

POUR EXTRAIT CONFORM

ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

> **MAIRIE** DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

Envoyé en préfecture le 29/03/2022 REPUBLIQUE FI Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL12-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire : Mme Quittat.

# Budget du Château de Libarrenx : Affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ; Vu le Compte Administratif 2021;

#### Constatant que le Compte Administratif fait apparaître

-	un excédent de fonctionnement dede	40 057.51 €
_	un excédent reporté de	7 616.10 €
	soit un excédent de fonctionnement cumulé de	
-	un excédent d'investissement de	30 024.14 €
-	un déficit d'investissement reporté de	51 287.60 €
-	un déficit des Restes à Réaliser de	0.00 €
	soit un besoin de financement de	21 263.46 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **AFFECTER** comme suit le résultat de fonctionnement 2021 : Résultat de fonctionnement au 31/12/2021 : excédent ......47 673.61 € Affectation complémentaire en réserve (1068).....21 300.00 € Résultat reporté en fonctionnement (002)......26 373.61 € Résultat d'investissement reporté (001) : déficit......21 263.46 €

Délibération adoptée par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MM Etchebest, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne).

POUR EXTRAIT CONFORME



ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

> MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

REPUBLIQUE FI Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL13-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Quittat.

### Château de Libarrenx : Budget Primitif 2022

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2008, portant création du budget annexe du « Château de Libarrenx »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-11 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'article 279 du Code des Impôts,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de

**ADOPTER** le Budget Primitif 2022, comme suit

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dénenses :

CHAPITRES	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE
023 : Virement à la section d'investissement	32 450.00 €	32 450.00 €
042 : Opérat. d'ordre de transf. entre sections	1 630.00 €	1 630.00 €
TOTAL	34 080.00 €	34 080.00 €

Recettes:

CHAPITRES	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE
75 : Autres produits de gestion courante	7 700.00 €	7 700.00 €
77 : Produits exceptionnels	6.39 €	6.39 €
002 : Excédent de fonctionnement reporté	26 373.61 €	26 373.61 €
TOTAL	34 080.00 €	34 080.00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dénenses :

CHAPITRES	RESTES A REALISER 2020	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE
23 : Immobilisations en cours		34 080.00 €	34 080.00 €
020 : Dépenses imprévues		36.54 €	36.54 €
001 : Déficit d'investissement reporté		21 263.46 €	21 263.46 €
TOTAL		55 380.00 €	55 380.00 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2022 Reçu en préfecture le 29/03/2022

rtoga on protoctare

	RESTES AD: 0	64-216403717-20220328-20	022_03_28DEL13-DE
CHAPITRES	REALISER 2020	NOUVELLES	VOTE
021 : Virement de la section de fonctionnement		32 450.00 €	32 450.00 €
040 : Opérat. d'ordre de transf. entre sections		1 630.00 €	1 630.00 €
10 : Dotations, fonds divers		21 300.00 €	21 300.00 €
TOTAL		55 380.00 €	55 380.00 €

### Pour rappel, total budget:

**Fonctionnement** 

Dépenses : 34 080.00 € (dont 0.00 € de Restes à Réaliser) Recettes : 34 080.00 € (dont 0.00 € de Restes à Réaliser)

<u>Investissement</u>

Dépenses : 55 380.00 € (dont 0.00 € de Restes à Réaliser) Recettes : 55 380.00 € (dont 0.00 € de Restes à Réaliser)

Délibération adoptée par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MM Etchebest, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne).

POUR EXTRAITEGONEORMA

ARRONDISSEMENT DE OLORON-STE-MARIE

MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

### REPUBLIQUE F

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

360

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL14-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

**Etaient présents**: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

**Excusées**: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegovhen.

**Mandats**: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire : Mme Quittat.

## Comptes de Gestion de la Trésorière Municipale

Le Conseil Municipal,

Vu les Budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que les Comptes de Gestion dressés, pour l'année 2021, par la Trésorière Municipale, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

> MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers
en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

Envoyé en préfecture le 30/03/2022 REPUBLIQUE F Recu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL15-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne,

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Quittat.

# Création d'une régie à autonomie financière pour la gestion du Centre d'hébergement du Château Libarrenx

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Château de Libarrenx, centre d'hébergement et propriété communale, était géré jusqu'alors par délégation de service public. L'incidence du budget du château de Libarrenx sur le budget général nous a amené à réfléchir à une reprise de l'exploitation du service en régie.

Le Maire expose que l'exploitation de cet équipement, qui va donner lieu à paiement du service par les usagers, doit passer par la création d'un service public industriel et commercial. Pour la gestion de ce service, le Maire propose que soit créée une régie dotée de la seule autonomie financière. Il est ainsi nécessaire de créer un budget annexe sachant que l'activité est assujettie de plein droit à la TVA et qu'elle est régie par les règles de la nomenclature comptable M4.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 13 décembre 2021 approuvant le principe de la création d'une régie à autonomie financière pour l'exploitation du Centre d'hébergement du Château

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 3 février 2022 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- APPROUVER la création d'une régie à autonomie financière pour l'exploitation du Centre d'hébergement du Château de Libarrenx à compter du 1er avril 2022.
- APPROUVER les statuts de la régie qui définissent notamment la gouvernance de la régie qui sera réalisée via un conseil d'exploitation, tels qu'annexés à la présente délibération.
- APPROUVER la création d'un budget annexe assujetti de plein droit à la TVA à compter du 1er avril 2022 et régi par les règles de la nomenclature comptable M4.
- AUTORISER la reprise par la régie à autonomie financière pour l'exploitation du Centre d'hébergement du Château de Libarrenx, de l'ensemble des contrats souscrits par la Lique de l'enseignement et nécessaires à son fonctionnement, de même que la signature des éventuels avenants auxdits contrats qui pourraient être rendus nécessaires.
- APPROUVER la désignation d'un Directeur / d'une Directrice de la régie à autonomie financière pour l'exploitation du Centre d'hébergement du Château de Libarrenx.

présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022 Reçu en préfecture le 30/03/2022 AUTORISER le Maire à signer toutes les Affiché le nécessaires à Texecution de la ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL15-DE

Délibération adoptée par 17 voix POUR, 4 CONTRE (MM Etchebest, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne) et 2 ABSTENTIONS (Mr Elkegaray, mandat Mme Etchegoyhen).

> POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire,



# ARRONDISSEMENT DE OLORON-STE-MARIE

MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

# REPUBLIQUE FI Reçu en préfecture le 30/03/2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL16-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

**Etaient présents**: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

**Excusées**: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

**Mandats**: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire : Mme Quittat.

# Centre d'hébergement du Château de Libarrenx : Tarification des séjours

Mr le Maire indique que pour le fonctionnement du Centre d'hébergement, il est nécessaire de fixer les tarifs des prestations qui seront appliqués jusqu'au 31 décembre 2022.

Ils sont fixés comme suit :

#### FORMULE GROUPE (à partir de 15 personnes) du 1er avril au 31 décembre 2022

"Gaztelu berria - Partie neuve" (100 couchages)				
	Enfants	l Δdultes		
	(- 14 ans)			
Nuit seule	16,00€ HT	19,00€ HT		
Nuit + Petit déjeuner	21,00€ HT	24,00€ HT		
Demi pension	29,00€ HT	33,00€ HT		
Pension complète*	38,00€ HT	42,00€ HT		

"Aztelu zaharra - Vieux château" (30 couchages)			
	Enfants	Adultes	
	(- 14 ans)		
Nuit seule	14,50€ HT	17,50€ HT	
Nuit + Petit déjeuner	19,50€ HT	22,50€ HT	
Demi pension	27,50€ HT	31,50€ HT	
Pension complète*	36,50€ HT	40,50€ HT	

Taxe de séjour (+ de 18 ans) : 0,72 €/personne

Chambre avec salle de bain et toilettes privés dans la partie neuve.

Chambres avec salle de bain et toilettes communs dans la partie ancienne.

Linge de lit et couette fournis.

Possibilité de lits faits à l'arrivée ; supplément de 3,00 € HT/lit.

Serviette de toilette non fournie - location possible : 2,50 € HT/serviette.

Toutes chambres non optimisées à la demande du client fera l'objet d'un supplément de 10€ HT/chambre/nuit.

(\*) Goûter compris pour les groupes d'enfants de moins de 14 ans.

#### **FORMULE CAMPING**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022 Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

	_			
 0000	00	CODEL	40	

			ı
Nuit seule en gestion libre *	13,00 € HT	ID: 064-216403717-20220328-2022_03_28DEL16-DE	
Nuit seule + Petit déjeuner *	18,00 € HT	saison : salle + cuisine	
Demi pension	20,00 € HT		
Pension complète	29,00 € HT		

Taxe de séjour (+ de 18 ans) : 0,72 €/personne

#### **FORMULE INDIVIDUEL PASSAGE**

Nuit seule	Nuit et petit déjeuner	Lits non faits + pas de serviette de toilette,
21,30 € HT	27,30 € HT	taxe de séjour incluse.

1 nuit : drap housse + taie / linge de lit et couette fournis à partir de 2 nuits. Location couette : 2,50 € HT / Possibilité de lits faits à l'arrivée : supplément de 3,00 €

HT/lit

### **RESTAURATION (PAR PERSONNE)**

	Enfants	Adultes
Petit déjeuner supplémentaire	5,00 € HT	5,00 € HT
Repas supplémentaire	6,00 € HT	9,00 € HT
Pique-nique supplémentaire	5,00 € HT	7,00 € HT
Repas amélioré, brunch, buffet	Nous consulter	Nous consulter
Goûter supplémentaire	2,50 € HT	
Pause boisson		2,00 € HT
Pause boisson gourmande		3,00 € HT

#### **SALLES DE REUNION**

		Demi-journée	Journée
Salle Chistera (cuisine Saison)	20 m <sup>2</sup>	27,50 €	55,00 €
Salle Cesta Punta (salle Saison)	30 m <sup>2</sup>	40,00 €	80,00 €
Bâtiment Saison		67,50 €	135 €
Salle Labourd (petite salle)	39 m²	48,50 €	97,00 €
Salle Soule	50 m <sup>2</sup>	62,50 €	125,00 €
Salle Basse Navarre	38 m²	48,50 €	97,00 €
Grande salle restaurant	208 m <sup>2</sup>	260 €	520,00 €
Salle médiathèque	25 m²	32,50 €	65,00 €
Salle Navarre (grande salle)	58 m <sup>2</sup>	73,0 0€	146,00 €
Salle Alava (salle d'activité)	40 m <sup>2</sup>	50,00 €	100,00 €
Salle Viscaya (petit salon)		35,00 €	70,00 €
Salon Guipozkoa (salle de réunion)		25,00 €	50,00 €

Journée : de 8h à 18h / Demi-journée : de 8h à 12h ou de 14h à 18h

### **PRIVATISATION DE LA STRUCTURE**

3 jours 2 nuits	4 900 € HT	Mise à disposition du site du vendredi 10h00 jusqu'au dimanche 18h00. Accès au parc, à la grande salle de reception, aux chambres, aux trois salons de la partie
2 jours 1 nuit	3 500 € HT	ancienne et la cuisine traiteur. Capacité de la salle : 200 personnes maximum. Logement : 130 personnes maximum. Taxe de séjour comprise. Mise à disposition des draps, oreillers et couettes, du mobilier (tables et chaises).

#### ➤ Option :

- Ménage des salles : 350 € HT

Lits faits à l'arrivée : 3,00 € HT par lit.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022 Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL16-DE

> Prestations de restauration en supplément (petit déjeuner, brunch, buffet froid..)

#### A LA CARTE

Grande salle	1 500 € HT	Mise à disposition de la grande salle du vendredi 17h00 jusqu'au dimanche 18h00. La salle et le parc sont privatisés du samedi 14h00 au dimanche 18h00.
Grande salle + 3 salons du château	1 800 € HT	La privatisation de la salle le samedi soir oblige la location d'un minimum de 60 lits (*) le samedi soir. Possibilité de réserver des chambres le vendredi soir (en supplément).  Les chambres sont disponibles à partir de 14h00 le samedi et doivent être libérées le dimanche à midi.
Couchage pour 60 pers.	19€ HT/nuit + Taxe séjour (0,72€/pers.)	(*) Mise à disposition de 17 chambres réparties ainsi : 2 chambres 1 personne, 5 chambres de 2 personnes, 3 chambres de 3 personnes, 1 chambre de 4 personnes et 6 chambres de 6 personnes. Chaque chambre est équipée avec salle d'eau et sanitaire privatifs.  Le tarif inclue la mise à disposition de la cuisine traiteur, des tables et des chaises.

#### ➤ Option:

- Ménage salles : 350 € HT

Lits faits à l'arrivée : 3,00 € HT par lit.

➤ Prestations de restauration en supplément (petit déjeuner, brunch, buffet froid..) Une caution de 1 500 € sera demandée.

A ces tarifs s'ajouteront, tous droits, redevances ou taxes additionnelles éventuellement dus (taxe de séjour,...).

#### Ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur.

Si des animations sont organisées pendant le séjour, le Centre d'Hébergement du Château de Libarrenx fera appel à un ou des prestaires extérieurs. Cette prestation fera l'objet d'une refacturation.

Délibération adoptée par 17 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (MM Etchebest, Challa, Elkegaray, Mmes Accoce, Etchebarne, mandat Mme Etchegoyhen).

POUR EXTRAIT CONFORME

ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

> MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

REPUBLIQUE FI Reçu en préfecture le 30/03/2022

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL17-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce. Etchebarne.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Quittat.

# Centre d'hébergement du Château de Libarrenx : Budget Primitif 2022

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2022, portant création du budget annexe du «du Centre d'Hébergement du Château de Libarrenx »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-11 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'article 279 du Code des Impôts, Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

ADOPTER le Budget Primitif 2022, comme suit

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

CHAPITRES	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE
011 : Charges à caractère général	173 100.00 €	173 100.00 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés	100 000.00 €	100 000.00 €
022 : Dépenses imprévues	6 900.00 €	6 900.00 €
TOTAL	280 000.00 €	280 000.00 €

#### Recettes:

CHAPITRES	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE
013 : Atténuation de charges	1 500.00 €	1 500.00 €
70 : Produits des serv. du domaine et ventes	273 500.00 €	273 500.00 €
75 : Autres produits de gestion courante	5 000.00 €	5 000.00 €
TOTAL	280 000.00 €	280 000.00 €

Délibération adoptée par 17 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (MM Etchebest, Challa, Elkegaray, Mmes Accoce, Etchebarne, mandat Mme Etchegoyhen).



ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

> MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice	
Nbre de présents 17	7

Nbre de votants...... 23

#### REPUBLIQUE FR

Envoyé en préfecture le 30/03/2022 Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL18-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022

Etaient présents: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Quittat.

# Nomination d'une Directrice pour la régie du Centre d'hébergement du Château de Libarrenx

Conformément à l'article L.2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les régies dotées de la seule autonomie financière sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée par délibération du Conseil Municipal.

Elles sont administrées, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur désigné dans les mêmes conditions sur proposition du Maire.

Suite à la création de la régie du Centre d'hébergement du Château de Libarrenx, il convient de procéder en Conseil Municipal à la nomination de la Directrice de la régie. Le poste de Directrice d'une régie gérant un service public à caractère industriel et commercial est obligatoirement un emploi public.

Par conséquent et sur proposition de Mr le Maire, Mme Valérie NABARRA, est proposée sur le poste de Directrice de la régie du Centre d'hébergement du Château de Libarrenx, à temps complet, sur le grade de Rédacteur au 6è échelon, dont la rémunération correspond à l'indice brut 431, majoré 381

Il est proposé au Conseil Municipal de :

**DESIGNER** Mme Valérie NABARRA, Directrice de la régie du Centre d'hébergement du Château de Libarrenx, à compter du 1er avril 2022.

Délibération adoptée par 17 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (MM Etchebest, Challa, Elkegaray, Mmes Accoce, Etchebarne, mandat Mme Etchegoyhen).



ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants23

### REPUBLIQUE FR Reçu en préfecture le 30/03/2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL19-DE

# DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

**Etaient présents**: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

**Excusées**: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

**Mandats**: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Quittat.

# Avance remboursable de la Commune au Centre d'hébergement du Château de Libarrenx

Afin de débuter son activité, le Centre d'Hébergement du Château de Libarrenx, budget à autonomie financière, a besoin de trésorerie pour ses premières dépenses d'exploitation. L'ordonnateur a la possibilité de verser une avance de trésorerie à leurs régies dotées de la seule autonomie financière.

S'agissant d'une avance accordée pour une période inférieure ou égale à un an, c'est une opération non budgétaire qui se traduit par une écriture de trésorerie sur les comptes 515 de la Régie et de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ATTRIBUER** au Centre d'hébergement du Château de Libarrenx un avance remboursable d'un montant de 70 000 €uros et de fixer la date de remboursement au 31 mars 2023.

Délibération adoptée par 17 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (MM Etchebest, Challa, Elkegaray, Mmes Accoce, Etchebarne, mandat Mme Etchegoyhen).

POUR EXTRAIT CONFORME

ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

#### REPUBLIQUE FR

Envoyé en préfecture le 30/03/2022 Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL20-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

**Etaient présents**: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

**Excusées**: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

**Mandats**: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire : Mme Quittat.

# Médiathèque : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploiformation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat pouvant aller jusqu'à 80 % pour la Région Nouvelle Aquitaine.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Mr le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- contenu du poste : participation aux tâches courantes de la Médiathèque, activités et lectures autour des livres dédiés à la jeunesse, accueil de classes
- durée du contrat : 12 mois
- durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- · rémunération : SMIC horaire en vigueur
- et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion du Pays Basque Intérieur et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Il est proposé au Conseil Municipal de 🗄

Envoyé en préfecture le 30/03/2022 Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



- **CREER** un poste à compter du 1<sup>er</sup> avril 202 ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL20-DE-Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- contenu du poste participation aux tâches courantes de la Médiathèque, activités et lectures autour des livres dédiés à la jeunesse, accueil de classes
- durée du contrat : 12 mois
- durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- rémunération : SMIC horaire en vigueur
- **AUTORISER** Mr le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

#### Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME



#### ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE**

### MAIRIF DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseille en exercice2	
Nbre de présents	17
Nbre de votants 2	23

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

REPUBLIQUE FR Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL21-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022

Etaient présents : Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

Excusées: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

Mandats: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Quittat.

# Services techniques : Renouvellement de poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploiformation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat pouvant aller jusqu'à 80 % pour la Région Nouvelle Aquitaine.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Mr le Maire propose de renouveler le contrat de l'emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- contenu du poste : entretien des bâtiments communaux, travaux manuels et de rénovation des bâtiments communaux
- durée du contrat : 6 mois
- durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- rémunération : SMIC horaire en vigueur

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

### Le Conseil Municipal décide de :

Envoyé en préfecture le 30/03/2022 Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

SLOW

- **RENOUVELER** le poste à compter du 12 de la compte de

- contenu du poste : entretien des bâtiments communaux, travaux manuels et de rénovation des bâtiments communaux
- durée du contrat : 6 mois
- durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- rémunération : SMIC horaire en vigueur
- **AUTORISER** Mr le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

### Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire,



ARRONDISSEMENT DE OLORON-STE-MARIE

MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

# REPUBLIQUE FI Reçu en préfecture le 30/03/2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

**Etaient présents**: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

**Excusées**: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

**Mandats**: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire : Mme Quittat.

# Conseil en Energie Partagé entre la Collectivité et le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDEPA propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Energie » du SDEPA, la collectivité de MAULÉON-LICHARRE souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération du bureau syndical n°2017-019 du 30 mai 2017, le coût de cette adhésion est de 0,50 € par habitant et par an, le recensement de la population totale étant fixé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et la collectivité s'engage pour une durée illimitée dans la démarche.

#### Il est proposé au Conseil Municipal de :

- DEMANDER au SDEPA la mise en place du Conseil en Energie Partagé au bénéfice de la commune, pour une durée illimitée. Etant entendu que l'adhésion peut être dénoncée à tout moment, il appartiendra alors à la collectivité de signifier son retrait par délibération. Le retrait sera effectif au 31 décembre de l'année N. Toutefois, il convient de préciser que la durée d'adhésion ne pourra être inférieure
  - Toutefois, il convient de préciser que la durée d'adhésion ne pourra être inférieure à 3 ans.
- **AUTORISER** Mr le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

#### Délibération adoptée à l'unanimité.



ARRONDISSEMENT DE **OLORON-STE-MARIE** 

MAIRIE DE

#### **MAULEON-LICHARRE**

Nombre de conseillers en exercice23
Nbre de présents 17
Nbre de votants 23

### REPUBLIQUE F

Envoyé en préfecture le 30/03/2022 Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID: 064-216403717-20220328-2022\_03\_28DEL23-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022

**Etaient présents**: Mmes Labadot, Gosselin, MM Garcia, Eito, Mmes Lougarot, Quittat, Sagardoy, Cassaing, MM Gonzalez, Labadot, Orduna, Hillau, Le Blay, Elkegaray, Challa, Mmes Accoce, Etchebarne.

**Excusées**: Mmes Coyos, Sallenave, Hiblot, MM Lambert, Etchebest, Mme Etchegoyhen.

**Mandats**: Mme Coyos à Mr Gonzalez, Mme Sallenave à Mr Le Blay, Mme Hiblot à Mr Orduna, MM Lambert à Mr Labadot, Mr Etchebest à Mme Accoce, Mme Etchegoyhen à Mr Elkegaray.

Secrétaire: Mme Quittat.

## Régularisation voirie communale Larrau

Monsieur le Maire rappelle que les communes du Pays de Soule, regroupées au sein de la Commission Syndicale du Pays de Soule, sont propriétaires indivises.

Il fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Commission Syndicale du Pays de Soule visant un projet de régularisation des emprises de la voirie communale de Larrau.

Un tel projet avait déjà été mené en 2016 mais une parcelle avait été omise alors.

Le projet demandé par la commune de Larrau au cabinet Geodenak a permis de relever l'ensemble des propriétaires des parcelles sur lesquelles la voirie communale de Larrau a son emprise.

L'emprise de la voirie communale porte sur la parcelle E 1063p sur une surface de 01a 08ca (voir document annexé).

La Commission Syndicale du Pays de Soule, réunie en assemblée plénière le 22 janvier 2022 à Mauléon a accepté à l'unanimité la régularisation de l'emprise de la voirie communale passant sur cette parcelle syndicale et charge Monsieur le Syndic de demander aux 43 communes indivises de Soule de délibérer en ce sens.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- APPROUVER la régularisation de l'emprise de la voirie communale de Larrau sur les terrains syndicaux, concernant une surface de 01a0.8ca, selon le document annexé.
- CHARGER Monsieur le Syndic de Soule de mener cette régularisation à son terme.

Délibération adoptée à l'uannimité.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Tenne Menter Menter